

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

MINISTERE DES FINANCES

/-) N N E E 1960 - N° 176 /PCM

SOMMAIRE :

Constitution d'un Comité
d'Etude pour la préparation
des Cérémonies de la procla-
mation de l'Indépendance de la
République du Dahomey.-

LE PREMIER MINISTRE,

- VU la loi 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey;
- VU les décrets N°62/PCM du 26 Mai 1959 et 1/PCM du 1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres et Secrétaires d'Etat;
- VU le décret N°109/PCM du 6 Août 1959 définissant les attributions des membres du Gouvernement;
- Le Conseil des Ministres entendu :

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Il est constitué pour la préparation des Cérémonies de la proclamation de l'Indépendance de la République du Dahomey un Comité d'Etude composé comme suit :

- Président : M. le Ministre des Finances
- Membres : M.M. Le Ministre d'Etat, Chargé de l'Information
Le Ministre de l'Education Nationale
Le Ministre des Travaux Publics
Le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

ARTICLE 2.- Le Comité d'étude pourra faire appel à toutes personnes et tous organismes dont il jugera nécessaire d'utiliser les compétences -

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 20 JUILLET 1960.-

AMPLIATIONS :

Original..... 1
P.C.M.....15
Haut Commissariat 1
S.G.C.M..... 4
TOUS MINISTRES....14
Intéressés..... 5
J.O.R.D..... 1
Trésor..... 1
Finances..... 7
C.F..... 1
Information..... 1